



Paris, le 6 juin 2012

Mesdames, Messieurs les Présidents, Chers amis,

Nous tenons à vous faire part de l'adoption par la CNaPL (Commission Nationale des Professions Libérales) de l'une des recommandations élaborées dans le cadre de l'UNAPL par le « think tank » Femmes Professions Libérales.

Celle-ci prévoit de favoriser l'égal accès aux hommes et aux femmes dans les instances dirigeantes de notre secteur d'activité. Plus précisément, elle fixe comme objectif d'aboutir, au plus tard en 2018, à 40% de représentants d'un même sexe au sein de ces instances. (Cf. pièce jointe)

Cette proposition a été portée par l'UNAPL, à travers son think tank Femmes Professions Libérales qui a procédé à la remise officielle de ses travaux le 12 décembre dernier lors des Assises des Professions Libérales. A cette occasion, ont été présentées au Ministre des professions libérales les trois grandes premières propositions du think tank parmi lesquelles figure la parité hommes-femmes dans les instances de représentation. Au regard de la féminisation croissante des professions libérales, il est en effet apparu fondamental que les instances de représentation reflètent cette réalité.

C'est pourquoi, nous vous encourageons vivement à diffuser cette recommandation et à mettre en œuvre les moyens de réaliser l'objectif poursuivi.

Comptant sur votre participation active, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

David Gordon-Krief
Président de l'UNAPL

Marie-Françoise Gondard-Argenti
Responsable du think tank